



**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N°2020A0061
RENDANT OBLIGATOIRE LE PORT DU MASQUE
SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Du 04 août 2020

Le Maire de Dunières,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1

Vu la loi N°2020-856 du 09 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire et le décret N°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant les circonstances exceptionnelles découlant de la menace sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 toujours en cours et de la nécessité d'enrayer la propagation du virus ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la population sur l'espace public,

Considérant qu'il incombe au Maire, au titre de son pouvoir de Police, de prévenir la propagation des maladies épidémiques et contagieuses ;

Considérant que le port du masque dans les espaces publics permet de renforcer les mesures d'hygiène (gestes barrières et règles de distanciation sociale) dans les espaces publics fermés comme ouverts.

A R R Ê T E

Article 1 – Port du masque sur le marché

A compter du vendredi 7 août 2020, le port du masque est rendu obligatoire sur le marché hebdomadaire

Article 2 – Modalités

Le port du masque est obligatoire pour les commerçants et toute personne pénétrant dans le périmètre du marché, à l'exception des enfants de moins de 11 ans.

Article 3 – Durée

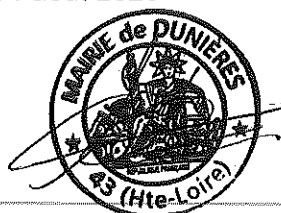
Le présent arrêté est exécutoire à compter du vendredi 07 août 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Il pourra être réévalué en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Article 4 – Applications

M. le Maire de la commune de Dunières, le représentant de l'Etat dans le département, la brigade de gendarmerie de Montfaucon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

A DUNIERES, le 04 août 2020

Le Maire,
Pierre DURIEUX



MAIRIE DE DUNIÈRES